



VILLERS INFO

N°265 AVRIL 2025

 <https://villerslesec.com>

 Commune Villers le Sec 70

 **PanneauPocket**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024- BUDGET PREVISIONNEL 2025

Le Conseil municipal a décidé de l'augmentation de 1% des taxes locales- **part communale**-pour 2025. (1% en 2024 et 0% en 2023).

Suite à sollicitation, une subvention de 500€ est allouée à l'association Motoclub pour l'organisation de leur manifestation des 07 et 08 Juin. Une subvention de 50€ est attribuée aux anciens combattants de secteur de Noroy le Bourg.

La taxe d'aménagement (nouvelle construction) passera de 3,5% à 4% au 01/01/2026.

PARC AGRIVOLTAÏQUE

Suite à notre sollicitation, le conseil municipal valide une lettre d'engagement de la part de la société Watt et Co concernant la mise en place d'un parc agrivoltaïque. Ce courrier comprend l'installation gracieuse d'un bâtiment de 600m² -couvrant le parc multisports, l'installation électrique pour les deux associations ACCA et Motoclub, la prise en charge des frais de notaire et de géomètre, l'étude d'une autoconsommation collective pour la population villersoise, un loyer annuel partagé avec les deux agriculteurs locataires des terrains communaux, une indemnité d'entretien annualisée pour les deux agriculteurs, une promesse de bail emphytéotique et le démantèlement du parc agrivoltaïque dans 40 ans. Le bail emphytéotique sera signé, après étude approfondie.

Des agriculteurs propriétaires terriens sur le domaine communal sont aussi intéressés par un projet agrivoltaïque. Les démarches individuelles sont en cours avec cette société.

Au-delà des rentrées d'argent communales générées par les locations de terrain à cette société, nous bénéficierons chaque année d'une recette appelée « Taxe IFER » sur l'ensemble des terrains couverts de panneaux agrivoltaïques. La commune n'engage aucun frais ni investissement dans cette opération « Energies Nouvelles ».

LOCATION DU LOGEMENT RUE DE NEUREY

Les travaux de la maison communale située au 12-bis rue de Neurey sont désormais terminés. Le logement, d'une superficie de 35 m², comprend une pièce à vivre, une chambre et une salle d'eau (WC, douche, machine à laver). Il est entièrement meublé et équipé, y compris TV et vaisselle. Ce logement est plutôt adapté à un public : jeunes apprentis, moins de 26 ans...)

Il est disponible pour un loyer mensuel de 350 € : mairie.villerslesec@orange.fr



FRELONS ASIATIQUES = DANGER

Les frelons asiatiques se nourrissent d'abeilles, de guêpes et de mouches. Ils sont très voraces et dangereux. Il est du devoir de chaque citoyen de lutter contre ces insectes ravageurs.

Pour cela, la commune a mis en place en 2024, une campagne d'aide de 30€ par nid détruit qui sera poursuivie en 2025.

Cette année, chaque habitant peut disposer gratuitement de PIEGES A FRELONS ASIATIQUES, sur simple demande en mairie : mairie.villerslesec@orange.fr.
ils seront récupérables en mairie, après commande et munis d'une notice d'utilisation.

VILLAGES FLEURIS et NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le jury du concours départemental des villages fleuris 2025 passera à Villers le Sec le **JEUDI 03 JUILLET à 14h** dans les rues et hameaux.

Chacun est sollicité pour entretenir les espaces fleuris communs et les rues de la commune.

Un nettoyage de printemps est prévu **le samedi 26 avril de 9 h à 12 h**. Rendez-vous à 9 h devant le foyer : **Contact** : Danièle Mougin : 07 71 01 87 64

PLUI 2026

Des réunions d'informations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) auront lieu les :

Mardi 29 avril à 17h à la maison de la ruralité à Noroy le Bourg :

Zones retenues par la CCTV pour le développement et l'aménagement et pour notre commune.

Mardi 13 et jeudi 15 Mai de 8h30 à 18h30 à la salle des fêtes de Saulx : plans et règlements PLUI par commune ou sur le site internet de la CCTV.

Des rendez-vous sont possibles pendant ces 2 jours au **0384 958990 le mardi 13 Mai de 14h à 18h30.**

Mairie
3 Rue des Écoles
70000 VILLERS-LE-SEC
☎ 03 84 75 57 93

✉ mairie.villerslesec@orange.fr

Vous pouvez aussi écrire au président de la CCTV, ou laisser un mail-plui@cctv70.fr- ou un message sur le registre PLUI déposé en mairie.

TRAVAUX MUNICIPAUX

Les travaux du terrain Multisports sont prévus dès le 21 Avril 2025.

Avec la commune Quincey, le chemin forestier le long de la RD 09, conduisant au hameau des Belles Côtes a été complètement restauré par nos agents communaux avec notre matériel, des matériaux sains et gratuits.

Chaque habitant peut nous signaler un problème de voirie ou autre souci quelconque.